

# BRESSON

infos

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATIONS

Octobre 2017 n° 28



Actions  
municipales

Grenoble-Alpes  
Métropole

Associations

Dossier

État civil

## SOMMAIRE

Le mot du maire

p. 2

Manifestations / Associations

p. 10 à 13

Actions municipales

p. 3 à 7

Dossier

p. 14 à 15

Grenoble-Alpes Métropole

p. 8

État civil / Urbanisme

p. 16

Bonne idée

p. 9



## LE MOT DU MAIRE

La rentrée est bien avancée déjà, et il n'est pas inutile de revenir sur le dossier qui a largement occupé la municipalité, notamment depuis le début de l'été, à savoir celui de la MDA (Maison Des Associations).

Nous avons très régulièrement, en particulier au niveau de cet éditorial, tenu au courant les Bressonnais de l'évolution du dossier et des différentes options retenues. Il semble néanmoins, compte tenu du caractère isolé et trop espacé de cette communication ainsi que des différentes modifications apportées au projet, que certaines ambiguïtés et incompréhensions demeurent.

Il m'a donc paru utile, pour répondre encore plus à l'impératif d'information auquel nous sommes particulièrement attachés, de faire une synthèse de cette communication reprenant les différents éléments déjà communiqués et permettant de les mettre en perspective.

Si les grandes lignes et caractéristiques en sont à ce jour fixées, il va de soi que certaines options pourront être encore affinées et définies au fur et à mesure de l'avancement du projet et des modalités techniques de sa mise en œuvre. Vous trouverez donc un article complet page suivante.

Nous sommes en train, depuis peu de temps, de compléter ce projet par la réalisation d'un bloc technique comportant une buvette et un grand local de rangement pour les associations, situé en prolongement du bloc sanitaire actuel et du préau, dont la réalisation d'un lotissement privé, dans la propriété située au Sud de la mairie fournit l'opportunité foncière. Cette réflexion est en cours de validation. Nous vous tiendrons informés.

Parmi les autres travaux et projets en cours, les derniers mois écoulés ont vu l'achèvement du cycle des travaux du cimetière qui se sont étalés sur plusieurs années. Les dernières exhumations des tombes en déshérence ont été

effectuées et un caveau abandonné a été transformé en ossuaire supplémentaire.

Les trottoirs de la rue des Alises dans le lotissement des Grands Champs ont été réalisés en béton désactivé avec déplacement des candélabres comme l'avaient été précédemment l'allée des Grands Champs et le chemin des Vignes. Cette réalisation, dont la commune et la Métropole se sont partagées le financement, met également fin aux travaux de voirie concernant ce quartier.

Citons encore des petits travaux sur la voirie de l'école, la remise en fonctionnement des bornes fontaines du tennis et du parc de la Mairie.

Parallèlement, les projets d'urbanisation en cours, d'initiative privée, lotissement dans le centre du village, réalisation d'une première tranche de logements sur le site de Panetière, sont suivis de près par la municipalité en collaboration avec la Métropole.

Quant à l'important dossier concernant l'accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) de la Mairie, les travaux qui devaient commencer ce dernier trimestre ont été décalés, compte tenu de modifications éventuelles des dispositions réglementaires en la matière. "Il est donc urgent d'attendre "

Je souhaite à tous un bon dernier trimestre en attendant les fêtes de fin d'année.



## LA RÉNOVATION DE LA MDA

La problématique d'un équipement polyvalent adapté aux besoins de la commune s'est posée dès 2010 aux élus de Bresson et a fait l'objet d'études sérieuses depuis 2014.

**Deux options étaient possibles : soit la création d'un équipement entièrement nouveau de type « Maison pour Tous » à vocation polyvalente, soit la rénovation ou l'agrandissement de la structure existante, en l'espèce la Maison des Associations.**

La première option a d'abord fait l'objet d'une étude de faisabilité volumétrique et financière pour être rapidement écartée.

Outre qu'elle ne correspondait pas réellement aux besoins actuels et ne se justifiait pas dans l'immédiat, la commune ne disposait pas, ni aujourd'hui pas plus qu'à terme raisonnable d'ailleurs, d'un terrain susceptible d'accueillir un tel équipement, hormis une emprise possible dans le parc de la mairie, solution qui, loin s'en faut, n'a pas rallié la majorité des élus. Son coût était également prohibitif, d'environ 1,2 à 1,5 millions d'euros TTC selon deux hypothèses de surface.

La création d'un nouvel équipement reste néanmoins à plus long terme un objectif lié au développement futur de la commune qui a inscrit dans son Plan Local d'Urbanisme, disposition qui sera reprise dans le futur PLU Intercommunal, un emplacement réservé à cet effet à proximité immédiate du vieux village. Cet emplacement réservé pourra accueillir tout à la fois nouvelle école, maison pour tous, parking ou services municipaux, en rapport avec la croissance de la population. Les négociations confiées à l'EPFL, Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné, organisme métropolitain, sont actuellement en cours pour obtenir à l'amiable la maîtrise foncière indispensable de cet emplacement, une déclaration d'utilité publique, en cas d'échec, n'étant pas exclue.

**Restait l'option rénovation extension de l'actuelle MDA.**

Plusieurs études ont d'abord examiné la possibilité d'une extension substantielle doublant la surface du bâtiment actuel, soit côté Nord, soit côté Sud sur le parking, ce qui s'est avéré extrêmement coûteux, au minimum 1 million d'euros, soit pratiquement l'équivalent d'un bâtiment entièrement nouveau, qui, dans ces conditions, ne s'imposait plus. La commune n'aurait alors disposé en toute hypothèse que d'une seule structure susceptible d'accueillir du public. En outre, pas de possibilité de parking et sans nul doute de fortes nuisances dans le vieux village.

Un premier projet plus réduit de rénovation du bâtiment actuel a donc été élaboré. Il prévoyait, outre un agrandissement de la grande salle, portée à 126 m<sup>2</sup> en absorbant le petit logement situé en bordure du parc de la mairie, l'adjonction sur l'actuel parking de deux éléments nouveaux : une nouvelle cuisine et une buvette destinée aux associations (au total environ 50m<sup>2</sup>).

Ce premier projet, qui s'est avéré plus coûteux que prévu, a finalement été rejeté par la majorité des élus pour deux raisons principales : la création d'une extension sur le parking, même limitée, portait atteinte à la perspective sur l'allée des tilleuls et au dégagement de la vue sur la mairie ; d'autre part, il était peu en phase avec la réglementation du PLU prévoyant des règles strictes pour les agrandissements et adjonctions de bâtiment, la commune se devant d'être exemplaire à ce niveau.

Finalement, après des débats riches et animés, un **second projet**, débattu en réunion d'élus, a été approuvé par le Conseil Municipal du 15 mars 2017. Ses grandes lignes ont déjà été exposées dans le Bresson Infos n° 27 de mai 2017 et il n'est pas inutile néanmoins de les rappeler :

- Respect de l'intégrité et de l'aspect extérieur du bâtiment,
- Agrandissement de la grande salle, qui passera de 100 m<sup>2</sup> à 126m<sup>2</sup> en englobant l'appartement dit « d'urgence »,
- Possibilité de scinder cette grande salle en repositionnant la cloison mobile actuelle pour permettre certaines activités dans un cadre plus restreint,
- Déplacement de la cuisine à la place de la bibliothèque,
- Transfert de la bibliothèque à l'arrière, dans les actuelles petites salles de réunion, sous réserve de la comptabilité de la dalle, avec possibilité d'usage multiple de ce nouvel espace,
- Réalisation du projet dans l'enveloppe financière de 350 000 € TTC (maîtrise d'œuvre incluse).

L'été a été mis à profit par le cabinet AMOME, assistant à maîtrise d'ouvrage de la commune, pour élaborer le programme technique détaillé. La procédure d'appel d'offres de maîtrise d'œuvre a été engagée et l'architecte vient d'être retenu ce mois d'octobre.

Les études techniques proprement dites vont donc démarquer, suivies du dossier de consultation des entreprises, pour un début des travaux en mai ou juin 2018, le plus tard possible de préférence pour que les associations puissent utiliser les locaux jusqu'à la fin de l'année scolaire compte tenu des contrats déjà passés les liant à des intervenants extérieurs.

L'achèvement des travaux est prévu début ou premier trimestre 2019.

**Il va de soi qu'à ce stade, notamment au cours de l'étude technique, certaines options peuvent être encore modifiées selon les contraintes techniques ou les besoins spécifiques des associations.** Notons néanmoins que le parti retenu est le seul qui permette, sans dénaturer l'extérieur du bâtiment, d'augmenter substantiellement la surface de la grande salle afin de permettre une offre d'utilisation beaucoup plus polyvalente et variée.

Quant au chalet-buvette prévu initialement dans le parc, un très récent projet, élaboré après qu'une opportunité foncière dans la propriété mitoyenne au niveau de l'actuel bloc sanitaire et technique l'ait rendue possible, devrait permettre la réalisation d'une buvette « en dur », complétée par un espace de stockage pour les associations de 50 m<sup>2</sup> environ. Un tel projet fonctionnel s'intégrera parfaitement au niveau de l'existant et fait déjà l'objet de projets détaillés de la part d'un cabinet d'architecture.

Toutes les précisions seront données aux associations comme à l'ensemble des habitants de Bresson au cours de l'évolution des dossiers.

Michel REBUFFET

## Principe :

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.  
L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.



## Qui peut être électeur ?

Il faut remplir les conditions suivantes :

- Être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1<sup>er</sup> tour de scrutin ;
- Être de nationalité française (les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes) ;
- Jouir de ses droits civils et politiques.

## Où s'inscrire ?

- Soit à la mairie de son domicile ;
- Soit à la mairie d'une commune dans laquelle on est assujéti aux impôts locaux depuis au moins 5 ans ;
- Soit à la mairie de sa résidence à condition d'y résider de manière effective et continue depuis au moins 6 mois ;
- Soit à la mairie de la commune où l'on est assujéti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public.

## Comment s'inscrire ?

- Soit en se rendant à la mairie avec les pièces exigées,
- Soit par courrier, en envoyant à la mairie le formulaire d'inscription et les pièces exigées,
- Soit par internet, en utilisant le téléservice proposé par [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) pour les communes raccordées au dispositif.

DOCUMENTS À FOURNIR	PRÉCISIONS ET CAS PARTICULIERS
Formulaire d'inscription	Disponible en mairie ou en ligne
Pièce d'identité	La pièce doit prouver la nationalité française (passeport ou carte nationale d'identité). Elle doit être récente : valide ou expirée depuis moins d'1 an.  Si vous êtes devenu français récemment et que vous ne possédez pas encore de pièce d'identité française : pièce d'identité d'origine + une preuve de la nationalité française (décret de naturalisation, certificat de nationalité)
Justificatif de domicile	Selon les situations, il convient de fournir l'une de ces pièces :  - S'il s'agit de votre domicile : un justificatif de domicile de moins de 3 mois  - S'il s'agit du domicile de vos parents : attestation du parent (sur papier libre) certifiant que vous habitez chez lui + un justificatif de domicile du parent  - S'il s'agit de votre résidence : justificatif de la résidence depuis plus de 6 mois dans la commune  - Si vous êtes seulement contribuable : justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis plus de 5 ans

## Quand s'inscrire ?

Mis à part quelques cas particuliers, pour pouvoir voter, il faut s'inscrire avant la fin de l'année qui précède le scrutin.

**Principe** : avant le 30 décembre

Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais vous ne pouvez voter qu'à partir du 1<sup>er</sup> mars de l'année suivante (après la révision annuelle des listes électorales).

Pour pouvoir voter en 2018, il faut donc s'inscrire au plus tard le 30 décembre 2017.

**Cas particuliers** : inscription l'année de l'élection

Si vous êtes dans l'une des situations suivantes, vous pouvez vous inscrire et voter la même année :

- Jeune ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1<sup>er</sup> mars et le jour de l'élection,
- Personne qui déménage pour des motifs professionnels et fonctionnaire admis à la retraite après le 1<sup>er</sup> janvier,
- Militaire retournant à la vie civile après le 1<sup>er</sup> janvier,
- Acquisition de la nationalité française après le 1<sup>er</sup> janvier,

## JUIN 2017 - REMISE DES DICTIONNAIRES

Depuis quelques années, la commune tient à marquer l'importance de la fin de la scolarité à l'école primaire des **élèves de CM2** et offre à chacun d'eux un **dictionnaire** en leur souhaitant, tout d'abord, de bonnes vacances, mais aussi une bonne rentrée au collège.



## POINT SUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS CET ÉTÉ

La **pause estivale** a permis au service technique de réparer, repeindre, apporter **quelques aménagements** dans les classes et répondre ainsi à tous les petits travaux courants demandés par les enseignants.

Afin d'améliorer la **qualité d'accueil** des enfants, d'apporter aux enseignants un meilleur confort de travail dans leur classe, et d'assurer le bon fonctionnement des activités intérieures et extérieures, les agents du service technique et prestataires de la commune ont effectué de nombreux travaux :

- Travaux d'étanchéité : réfection de la toiture de la classe maternelle et du bâtiment modulaire,
- Reprise du sol dans le sas entre la classe maternelle et le bâtiment modulaire,
- Pose d'étagères,
- Réfection de peintures,
- Achat de nouveaux équipements : pont de singe (classe maternelle) ...,
- Achats de petits matériels pour l'école et les activités périscolaires,
- Réfection du goudron à l'entrée de l'école sur le chemin d'accès aux classes.

Par ailleurs, la mairie a engagé cette année le **renouvellement des cages multisports** de foot/hand/basket, qui devraient être installées pendant les vacances de la Toussaint. Tout a été mis en œuvre pour que la rentrée soit réussie.

## RENTÉE SCOLAIRE

Lundi 4 septembre 2017, c'était la rentrée ! Cartables flambants neufs, vêtements sortis du placard et nouvelles chaussures, c'était bel et bien la rentrée pour les **73 enfants** de l'école de Bresson.

Certains enfants arrivent, leur visage est radieux, contents de retrouver leurs camarades. D'autres, plus réservés ou plus inquiets, restent auprès de leurs parents, tout en observant ce qui se passe autour d'eux.

Les enseignants sont là pour accueillir enfants et parents.

- M. Dominique PATTIER : Directeur de l'école, professeur du cycle 2
- Mme Elisabeth FLOQUET : professeur en charge du cycle 3
- Mme Virginie DUFOUR : professeur en charge de la classe unique de maternelle

**Effectifs pour cette rentrée :**

- 30 élèves en classe de maternelle
- 17 élèves en cycle 2 (CP, CE1, CE2)
- 26 élèves en cycle 3 (CM1 et CM2)

Comme chaque année, l'association des parents d'élèves a proposé un accueil chaleureux aux parents et enfants autour de la traditionnelle collation. C'est aussi un moment propice aux échanges, aux retrouvailles et à la convivialité.



# COMPÉTENCES " COMMUNE "

## INFORMATION SUR LES RYTHMES SCOLAIRES

Les nouvelles possibilités de revenir à la semaine de quatre jours, par ailleurs strictement encadrées par les textes, sont intervenues très peu de temps avant la fin de l'année scolaire (décret publié le 28 juin 2017). Il n'était donc pas possible de consulter dans la précipitation à la fois les parents d'élèves, les enseignants, les instances représentatives et l'inspectrice d'académie. De surcroît, **la commune avait déjà organisé les Temps d'Activités Péri-scolaires (TAP)** et pris des engagements auprès des intervenants associatifs pour les créneaux retenus.

C'est pourquoi la commune de Bresson se laisse le temps de la réflexion et de la concertation et a décidé de poursuivre pour l'année scolaire 2017-2018 l'organisation de la semaine de 4 jours et demi avec des activités péri-scolaires à partir de 16h.

**L'année scolaire en cours permettra donc de faire le point et d'arrêter la solution la plus favorable** dans l'intérêt des enfants.

Au regard de ces trois dernières années de fonctionnement, nous avons pu constater que les diverses activités proposées (sport, anglais, théâtre, couture, initiation aux échecs, musique, découverte de la culture hip-hop, peinture, jardinage...) ont été à la fois appréciées des enfants et des parents.

Les TAP en 2017 - 2018  
Sport, Théâtre, Jardinage, Musique, Atelier Photo

## LE MOT DU SOU DES ÉCOLES

### LA FÊTE DE L'ÉCOLE

En juin, pour célébrer la fin de l'année scolaire et l'approche des vacances, rien ne fait plus plaisir aux enfants de l'école que **la kermesse** ! Et cette année encore, en ce vendredi 30 juin, que d'énergie et de sourires, malgré une météo maussade et même pluvieuse, mais sous un magnifique arc-en-ciel pendant le **spectacle des enfants** !

Une nouveauté cette année parmi les jeux et stands proposés : **un clown-magicien** créant de ses mains toutes sortes d'objets surprises avec des ballons de baudruche multicolores. Les plus petits se sont également exercés à la pêche à la ligne et pêche aux canards, tandis que les plus grands mettaient à profit leurs talents et leur habileté au tir ou encore au chamboule-tout.

Après le tirage au sort de la tombola ayant contenté un nombre de parents ou proches, **la fête s'est terminée par le spectacle chorégraphié des écoliers**, entraînés, guidés et portés par l'énergie de leur maître et maîtresse. La convivialité a perduré ensuite autour d'un repas pour ceux qui le souhaitaient.

Un grand **merci aux participants présents, à tous ceux qui ont collaboré** à l'organisation de cette fête et à son bon déroulement, aux enfants pour leur joie et leur énergie à toute épreuve, et aux enseignants de l'école pour leur implication.



### LA RENTRÉE

Une rentrée conviviale de plus à l'école !

Lundi 4 septembre, dans la cour de l'école, les écoliers accompagnés de leurs parents ont été accueillis par le **traditionnel pot de rentrée** : café, jus de fruits, gâteaux...

L'équipe du Sou des écoles a eu le plaisir d'offrir aux parents et enfants, un moment convivial.

Ce petit déjeuner a permis à certains enfants de jouer avant de passer aux choses sérieuses, à d'autres, de profiter des derniers instants avec leurs parents, et aux parents d'échanger.

Nous souhaitons une **belle année scolaire aux petits et aux enseignants** !

Retrouvez toute l'actualité de l'école sur la page Facebook « Sou des Ecoles Bresson ».

A vos marques, prêts, likez !!!

L'équipe du Sou.



## PORTAGE DES REPAS, PAS SEULEMENT POUR LES SÉNIORS !



Proposé par la municipalité, ce service n'est **pas uniquement réservé aux séniors**. Toutes les personnes de la commune qui perçoivent l'APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie) et/ou le PCH (Prestation Compensatrice du Handicap) peuvent demander le portage de repas. Cela concerne également toutes les personnes pour lesquelles le portage a été prescrit suite à un diagnostic médical ou social, le temps d'une fracture qui empêche de marcher ou de se servir de ses bras ou après une longue hospitalisation en maison de repos...

Les tarifs sont adaptés en fonction du quotient familial, allant de 2€50 à 8€20.

Le nombre de repas est fixé par le demandeur avec un **minimum de 3 repas** par semaine. Il n'y a pas d'engagement, la personne bénéficiaire peut demander l'arrêt du portage à tout moment.

Pour plus d'informations, contacter la mairie.



## LA TÉLÉALARME, POUR QUI ? POUR QUOI ?

La téléalarme est un appareil qui permet d'avoir, à tout moment, à son domicile, **la sécurité d'une écoute et l'aide nécessaire en cas de besoin**.

Lorsqu'un problème survient (malaise, chute, visite importune...), il suffit de presser le déclencheur pour être mis en contact 24h/24h et 7j/7 avec un écoutant spécialement formé (pompiers par exemple).



Celui-ci va **identifier la provenance de l'appel et apporter une réponse immédiate** à la demande en envoyant sur place l'intervenant le plus approprié : famille, voisins, amis, médecin, sapeurs-pompiers, SAMU, police, gendarmerie...

Il convient de disposer d'un vrai réseau de proximité (famille, voisin, ami...), c'est-à-dire de personnes qui peuvent se déplacer rapidement pour apporter la première aide, voire décider de la nécessité d'engager d'autres secours...

**La téléalarme est accessible à tous**, sans condition d'âge, de revenu ou de dépendance.

Pour plus d'informations, contacter Madame BOUSQUET, Adjointe à l'Action Sociale à la Mairie.

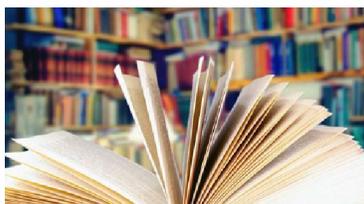
## BIBLIOTHÈQUE

C'est vrai qu'elle est petite notre bibliothèque ! Mais les lecteurs qui la fréquentent peuvent y trouver de quoi se satisfaire.

En entrant, c'est l'**espace réservé à la jeunesse** qui offre des ouvrages s'adressant à la fois aux tout-petits comme aux plus grands. Ce lieu est également mis à la disposition des enseignants de l'école qui viennent régulièrement avec leurs classes. Au niveau supérieur, dans l'**espace réservé aux adultes**, on trouve des romans contemporains, historiques, des policiers, quelques biographies ou encore des BD.

En plus du fonds appartenant à la commune, d'importants renouvellements de livres sont réalisés au cours de l'année, grâce au **partenariat avec le Service de Lecture Publique du Département de l'Isère**. Il est aussi possible de passer par ce service pour obtenir des livres que nous n'avons pas, en déposant une demande auprès des bénévoles.

Enfin, un cahier de suggestions pour le choix des achats de livres est à la disposition du public.



Si vous ne connaissez pas encore notre « petite bibliothèque », nous vous invitons vivement à pousser la porte et à venir faire connaissance avec elle !

**La bibliothèque est ouverte au public le mercredi de 10h à 12h.**

## FORUM OSEZ L'ENTREPRISE!

Créateurs/repreneurs d'entreprises, rendez-vous le 23 novembre 2017 à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble : 20 conférences/ateliers pour vous informer, 45 professionnels pour vous conseiller. Une occasion unique pour booster votre projet !

Entrée libre et gratuite.

Pré-inscription sur [www.grenoble.osezentreprise.com](http://www.grenoble.osezentreprise.com) ou à l'entrée du Forum.

Adresse : Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble  
1, place André Malraux – 38000 Grenoble

Renseignement : 04 76 28 28 28

ou

[espace.entreprendre@grenoble.cci.fr](mailto:espace.entreprendre@grenoble.cci.fr)



un événement  
CCI GRENOBLE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**FORUM OSEZ L'ENTREPRISE** du 23 novembre 2017 de 9 h à 19 h

Entrepreneurs, venez trouver des solutions à toutes vos questions

Info & inscriptions  
[www.grenoble.osezentreprise.com](http://www.grenoble.osezentreprise.com)

Entrée libre et gratuite

10 JOURNÉE DE L'ENTREPRENARIAT  
CRÉER, REPRENDRE, CÉDER SON ENTREPRISE

## COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Comment faire pour se débarrasser des encombrants?

Vous avez un besoin ponctuel de matériel de bricolage ? Votre cafetière ne fonctionne plus ? Vous souhaitez vous débarrasser de vêtements que vous ne portez plus ? Vous voulez remplacer un vélo d'enfant devenu trop petit ? Votre ado a besoin d'un portable ? Vous avez envie de changer la déco de votre salon à prix doux ?

Des solutions existent près de chez vous pour réparer, louer, revendre, partager, acheter d'occasion, donner et créer. Vous ferez ainsi des économies, contribuerez à la solidarité et limiterez vos déchets.

Tout d'abord, pensez à faire appel aux associations locales qui œuvrent pour le réemploi (Emmaüs, Ozanam, La Remise, Ulisse Grenoble-Solidarité...).

Pour le matériel en trop mauvais état, 22 déchetteries sont à votre disposition sur le territoire de la métropole pour accueillir vos encombrants. 92% des habitants de la métropole disposent ainsi d'une déchetterie à moins de 10 minutes en voiture de leur domicile !

Si vous êtes dans l'incapacité de vous rendre dans l'une des déchetteries, la Métropole organise ponctuellement, une collecte d'encombrants dans votre commune.

La prochaine collecte des encombrants sur Bresson aura lieu le vendredi 3 novembre 2017.

Comme précédemment, les usagers devront s'inscrire en appelant le numéro gratuit de la Métropole au 0 800 500 027, au plus tard le lundi qui précède la collecte.

Les usagers seront notamment informés par voie d'affichage au niveau des plateformes de tri.



## SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun)

Suite à la demande récurrente des habitants de Bresson de voir prolonger la ligne 68 jusqu'à Eybens à des horaires correspondant à leurs besoins, et après échange de courriers avec le SMTC, une réunion vient de se tenir avec cet organisme le 16 octobre dernier.

Le SMTC est prêt à examiner, à moyens constants, toute possibilité en ce sens et va effectuer, par l'intermédiaire de la Mairie, une enquête auprès des usagers.

Des propositions seront postérieurement examinées lors du premier trimestre 2018.



## OFFREZ UNE DEUXIEME VIE À VOS VÉLOS

Des centaines de vélos sont, chaque année, oubliés dans les caves ou finissent leur vie dans des déchetteries. Et pourtant... ils ont encore de la valeur, ils peuvent avoir une seconde vie.

### UN PEU D'HISTOIRE

L'association Repérages est née en 1997. C'est l'une des structures qui a très vite impliqué les jeunes et les habitants dans la création audiovisuelle afin qu'ils s'expriment, découvrent qu'ils ont du talent et de la valeur. Elle a conduit en 1999 et 2000, avec des bénéficiaires du RMI deux projets d'accompagnement culturel et social qui ont contribué à la faire connaître sur le territoire comme acteur d'intervention social.



En 2001, grâce à la reconnaissance dont elle bénéficie et dans un souci de diversification des outils d'accompagnement, l'association crée le chantier d'insertion vélos.

**REPÉRAGES Vélo est un lieu de travail, un lieu de production, de réemploi et d'entretien de vélos pour les particuliers, les collectivités et les entreprises.**

Chaque année, le chantier accueille entre 22 et 25 demandeurs d'emploi de longue durée, vivant des situations extrêmement difficiles. Chaque personne accueillie passe du statut de chômeur à celui de professionnel technicien du vélo, avec une utilité, un contrat, une stabilité financière. Chaque salarié est formé, suivi sur son poste de travail par des encadrants techniques qui assurent le bon déroulement de la production.

**Le chantier n'est pas une fin en soi, il est un tremplin !**



Notre mission est de réactiver les compétences et les capacités de nos salariés pour leur permettre d'aller vers des emplois durables dans d'autres entreprises.

REPÉRAGES Vélo, de l'inutile à la création de richesse...

800 à 1000 vélos usagés, cassés, sont reçus chaque année en don par l'association en solidarité avec nos objectifs. 700 à 900 vélos sont abandonnés dans les caves et les déchetteries, n'ayant plus ni valeur marchande, ni utilité pratique.

Depuis de nombreuses années notre chantier fait de ces « déchets », des objets à forte valeur ajoutée. Les vélos sont rénovés. Ainsi, 900 à 1200 vélos retrouvent leur fonction première de moyen de locomotion. Des pièces sont démontées, nettoyées, stockées et valorisées. Rien ne se perd, tout se conserve, tout sert.

**Le chantier, génère ainsi de la richesse à partir du réemploi des vélos. Une économie dans laquelle sont pleinement acteurs les salariés en insertion.**



Pour que l'activité Vélos de REPERAGES soit pérenne, il faut collecter annuellement 3500 cycles. Bien entendu, le succès d'une telle opération repose sur la mobilisation et l'implication de tous, collectivités, associations, particuliers. Nous avons donc besoin du soutien de nombreux partenaires.

Alors si un vélo dort dans votre cave ou dans celle d'un ami, c'est le temps de penser qu'une deuxième carrière attend votre vieux complice sur le territoire de l'agglomération grenobloise. **Et le voyage commence à Bresson le 25 octobre 2017.**



## PÉTANQUE CLUB BRESSONNAIS

Une activité soutenue cette saison au « Pétanque Club »



L'ombrage accueillant des tilleuls du parc a sans doute favorisé la **forte fréquentation** durant tout cet été de nos séances d'entraînement des lundi et vendredi après-midi.

Côté compétitions, notre club a assuré l'organisation sur nos terrains de plusieurs rencontres :

- Le 9 mai : l'une des manches du Championnat des clubs vétérans, où notre équipe 2 a remporté la victoire face à une équipe de Gières.
- Le 30 mai : un concours doublettes vétérans où 3 doublettes de licenciés du club se sont retrouvées parmi les ¼ de finalistes.
- Le 10 juin : un concours entre sociétaires qui a réuni 36 participants et vu la victoire de J-Paul REY devant Marc EYMERY et Christian LANCINE. France LOPEZ était la première du classement féminin.
- Le 8 juillet : un concours triplettes mixtes (selon la formule concours A et B) qui a vu la victoire d'une triplette Bressonnaise dans chacun des deux concours.
- Le concours "sociétaires" de fin de saison s'est déroulé le 16 septembre.

La présence de nos licenciés à de bons niveaux de classement à plusieurs compétitions locales, départementales ou nationales a permis d'entretenir la notoriété du club.

- Dans le Challenge entre clubs du sud-grenoblois/sud-Isère où nous avons aligné 6 doublettes masculines et 3 mixtes, l'une des mixtes, Josette et Stéphane, s'est inclinée en demi-finale.
- Le Championnat des clubs, dont les rencontres s'étalent de mars à septembre, a mobilisé nos 5 équipes (1 féminine, 1 senior, 3 vétérans) avec un classement honorable au final : Dans leur poule de 6 clubs, l'équipe senior termine 5<sup>ème</sup> et les féminines 4<sup>ème</sup>.
- En vétérans, dans des poules de 8 clubs, les équipes 1 et 3 se classent 5<sup>ème</sup>, l'équipe 2 se classe 6<sup>ème</sup>.
- Notre vice-président Gérard LANCINE était membre d'une triplette Iséroise qui a atteint le 1/8 de finale au 14<sup>ème</sup> national Mulhousien qui réunissait 214 triplettes les 26 et 27 août. Le même Gérard, associé en doublette à Roger PATRUNO a atteint le 1/8<sup>ème</sup> de finale du trophée vétérans de l'Isère à Beaurepaire le 14 septembre.

Rendez-vous l'an prochain pour fêter nos victoires !



## CLUB DE LA CHATAIGNERAIE



**C'est la rentrée!** Comme chaque année les rendez-vous mensuels vont reprendre. Ils auront lieu les **derniers jeudi de chaque mois**, sauf pendant les vacances scolaires.

Contact : Monsieur Georges PUGEAT  
au 06.15.57.69.80

Le 1<sup>er</sup> juin, le club de la Châtaigneraie et l'UMAC (Union Mutualiste des Anciens Combattants), soit 45 personnes, sont partis dans le département de l'Ain à la découverte du Parc des Oiseaux à Villars-les-Dombes.

Visite inoubliable pour un voyage botanique et ornithologique, avec un instant magique en compagnie des loris multicolores.

A vos agenda !  
Le repas des anciens aura lieu le **mardi 19 décembre 2017**.  
Nous vous attendons nombreux !

## LES 3A

L'atelier d'art plastique de Bresson situé rue de l'église a ouvert de nouveau ses cours depuis le mercredi 4 octobre.

Ceux-ci s'adressent aussi bien aux **artistes débutants que confirmés**.

Ils ont lieu tous les mercredis de 9h30 à 12h30 puis de 14h à 17h.

Deux **ateliers libres** les mardis et jeudis permettent de travailler seul les cours distribués en cours d'année.

De nombreux stages de perfectionnement sont proposés.

Vous pouvez nous rencontrer à l'atelier ou prendre contact avec :

Josy ZAMPIERI (Présidente) au 06.78.70.31.64 ou au 04.76.25.52.06  
email : josyzampieri@orange.fr



## UMAC

Comme chaque année, les anciens combattants invitent les habitants de Bresson à honorer de leur présence la Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918. **Le rassemblement est fixé à 10h45** sur le parking de la MDA. A l'issue de la cérémonie, **le verre de l'amitié** sera offert par la Municipalité dans les locaux de la Maison des Associations. Moyennant une participation de 15 euros, les anciens combattants, sympathisants et amis, se retrouveront autour d'un repas organisé par l'UMAC.

La réservation pour le repas devra s'effectuer **au plus tard le 5 novembre 2017** auprès de :

Monsieur HORVATH au 04.76.25.88.24

ou

Monsieur COURTIS au 04.76.25.79.69

## LES QUARANTE ANS DU CROSS

**Septembre 1977...** Une certaine animation règne autour de la « Petite Ecole » de Bresson...

Le départ de la première Randonnée des Châtaignes va être donné... Un petit groupe de nouveaux habitants de ce village qui compte **377 habitants** à l'époque, vient de jeter les bases de ce qui va devenir une grande classique régionale des courses pédestres 40 ans plus tard !!

Les Bressonnais se sont mobilisés pour aider à la mise en place ou pour participer : le nouveau club de retraités aligne une dizaine de participants pour la balade, les enfants des écoles auront leur circuit et des « pros » adhérents des clubs locaux (ALE, GUC, ASPTT) sont au départ. Certains resteront des fidèles de la course durant de nombreuses années !

**Les débuts sont simples** : la buvette est modeste mais les ravitaillements sont prévus et les dossards fournis par un club voisin : l'ALE d'Echirolles.



Départ du cross 2017

**Le départ est donné par un coup tiré d'un fusil de chasse** (on est encore à la campagne...). Le Dauphiné Libéré a accepté de couvrir l'événement, les trophées sont modestes : une coupe pour le vainqueur, un bouquet pour les seniors...

La réussite de ce premier essai va être à l'origine de la **création du « Comité d'Animation »**. Le même groupe d'une dizaine de bénévoles va s'organiser en Association avec un bureau dont Pierre Goy prendra la Présidence pour de longues années.



Cross 2016



Fête de la musique 2013

Après cette première Randonnée des Châtaignes, vont se mettre en place des animations qui, chaque mois ou presque, vont rythmer la vie du village :

- **Le Concert de Noël** dans l'église qui « sonne » si bien et où le vin chaud et la brioche offerts à l'entracte feront oublier le froid des lieux... Cette rencontre musicale accueillera des interprètes réputés et deviendra un rendez-vous apprécié des mélomanes. Il y eut même le Printemps Musical de Bresson !



- **La Brocante en octobre**, le rendez-vous au début d'un véritable Marché des antiquaires.

- **La kermesse des écoles**, en partenariat avec les parents d'élèves, en juillet, avec sa mémorable vente aux enchères du cochon suivie d'un grand repas rassemblant les habitants du village.

- **La remise en route du four banal de la Grand Rue** et la possibilité de cuisson et de vente du pain, de caillettes.

- Avec les enfants : **la course aux œufs et le carnaval** au printemps dans les rues du village.

Au gré des initiatives, quelques animations, parfois sans lendemain, se déroulent dans le petit bâtiment (qui accueillera ensuite l'Atelier des 3A) :

- Concours de belote,
- Loto,
- Tir aux pigeons,
- Soirées festives avec animations musicales
- Et même une chorale...

Connaissez-vous l'hymne du village « **C'est le vent du Sud qui souffle sur Bresson** » ?

Les animations ont évolué au fil du temps et de la transformation de Bresson.



*Cross 2017*

Le cross partira devant l'église avant de se déplacer dans le parc de la mairie. C'est devenu un véritable événement sportif avec des **adaptations « modernes »** pour les inscriptions, le chronométrage... Il est **reconnu pour la difficulté et la rigueur du tracé.**



*Concert de Noël 2013*

La brocante, qui se tenait dans les rues du village, s'installera aussi dans le parc et accueillera plus d'amateurs avec moins d'exposants spécialisés, mais une foule de badauds plus nombreuse !

Au cours de toutes ces années, le Comité d'Animation a pu vivre grâce à **l'engagement de nombreux bressonnais**. Il nous est difficile de les citer de peur d'en oublier mais tous ceux qui ont participé activement se « reverront », qui à la buvette, qui à l'inscription du cross, qui aux stands de la kermesse, qui au four banal... !

Certains nous ont hélas déjà quittés : Pierre et Michel, Pierrot et Paulette, Huguette, Jean-Yves, Christiane, Andrée...

Septembre 2017... Quarante années ont passé. De nouvelles associations existent dans le village et proposent d'autres animations...

La randonnée des châtaignes est toujours là, grâce à de nouvelles équipes qui ont su œuvrer dans la continuité tout en tenant compte des évolutions de la technologie qui met sans doute en valeur cette course de Bresson.

Il y a **toujours plus de participants pour le plaisir ou la performance** : bien sûr des pros, des champions, mais aussi la course en famille ou en relais, sans oublier les enfants toujours aussi nombreux.

Les amateurs de course pédestre ont été, cette année encore, au rendez-vous de la quarantième édition de la Randonnée des Châtaignes !



*Manuel Courtols*

*Cross 2017*

## INTERMARCHÉ EN TRAVAUX

Depuis plusieurs mois, les travaux de l'Intermarché de Bresson vont bon train. Ce magasin, ouvert depuis trente ans, a déjà subi **plusieurs transformations et agrandissements au fil des années**. De 4680 m<sup>2</sup> de surface totale, il atteindra à la fin des travaux actuels une surface de 7181 m<sup>2</sup>.

Depuis cet été, la SAS Jacy, entreprise indépendante propriétaire de la grande surface, a lancé des travaux de démolition de la friche industrielle et démarré l'extension du projet du futur magasin.



**Le chantier de l'extension devrait être terminé en février 2018 et la totalité des travaux, en juin 2018.** En attendant, les rayons risquent d'être un peu dérangés mais le magasin reste ouvert.

Une refonte totale de la grande surface est réalisée, tant au niveau de la structure, puisqu'un agrandissement du magasin prend forme sur la partie Est existante, que de l'aménagement intérieur, mais aussi de la station-service et du parking.



« *Le magasin était vieillissant, nous ne pouvions pas le laisser en l'état* » précise Monsieur Philippe HUMBERT, directeur du magasin.

En plus de l'agrandissement de la surface de vente, **le magasin est complètement repensé, relooké**. Deux cabinets d'architectes et un décorateur œuvrent à la réalisation de cette transformation. Les sols sont changés, les allées plus larges, les rayonnages plus bas ; une réorganisation en ateliers - boucherie, pâtisserie, poissonnerie...

Chaque corps de métier se verra attribué un rayon traditionnel et un rayon libre service. Tout est pensé pour faire de ce magasin un endroit convivial et pratique.



*Exemple de rayons non contractuel*

**Un soin particulier est apporté aux produits frais** : un espace snacking, sushis, déjà existant mais agrandi et diversifié, est créé. La boulangerie devient artisanale en travaillant sa propre farine. La cave à vin devient encore plus importante et propose un large éventail de crus premium. Une attention particulière est apportée aux produits sains avec un grand espace produits diététiques et biologiques créé. Sur le non-alimentaire, l'accent est mis sur un espace beauté étendu.

**La galerie marchande, elle aussi évolue** et devient plus agréable et plus moderne.

Les clients ne seront pas dépayés, puisque le salon de coiffure, le pressing et la presse restent en place, avec quelques modifications toutefois.



*Projet de la nouvelle façade*

A l'extérieur, quelques changements interviennent aussi. **Le parking est remanié**, le sens de circulation plus fluide, des places couvertes sont créées, **deux à quatre places sont attribuées aux voitures électriques avec l'installation de bornes de charge**.

Avec le changement de comportement des consommateurs qui, pour s'éviter la corvée des courses passent commande sur un site Internet puis viennent retirer leurs achats dans un lieu dédié, un **drive** a vu le jour à Intermarché, en 2010.

Dans le projet actuel, ce dernier est lui aussi amélioré. Il devient autonome, un espace particulier lui est dédié afin de le rendre plus pratique avec **des emplacements de parking définis**.

La station service elle aussi est remaniée. Si elle reste à sa place actuelle, les pompes sont plus modernes, pratiques et confortables et continuent d'être conformes aux normes environnementales européennes obligatoires.

La station de lavage sera, quant à elle, déplacée dans un second temps.



Le magasin actuel

Une deuxième phase de travaux est prévue dans quelques années : un magasin dédié au BIO sera construit sur un autre site (à l'arrière de l'Intermarché actuel), une piste cyclable ainsi qu'une zone piétonne pour s'y rendre et un espace pique-nique paysagé seront réalisés.

Bien sûr, les visiteurs risquent d'être un peu perturbés au début, mais, nous a assuré Monsieur HUMBERT, Intermarché Bresson reste un magasin de proximité et ne devient en aucun cas un hypermarché.

## Respect de l'environnement

Le fréon utilisé dans la production du froid est remplacé par du CO2 beaucoup plus écologique.

Des panneaux photovoltaïques fourniront le magasin en eau chaude.

Les places de parking seront végétalisées.

Des emplacements voitures électriques sont prévues avec des bornes de charge.

Voies piétonnes et pistes cyclables seront réalisées pour faciliter la circulation douce.

## QUELQUES CHIFFRES CLÉS

Ouverture en 1985

Directions successives :

1985/1999 : Monsieur AMBROZZI

1999 à aujourd'hui : Monsieur HUMBERT

Surface du magasin :

1985 : 1200 m<sup>2</sup>

1996 : 1800 m<sup>2</sup>

2000 : 2100 m<sup>2</sup>

2005 : 2450 m<sup>2</sup>

Fin des travaux : 3100 m<sup>2</sup>

4000 clients par jour en moyenne.

120 salariés actuellement.

12 de plus à la fin des travaux.

12 corps de métier différents :

- Direction
- Comptabilité
- Caisse
- Entretien
- Hygiène
- Sécurité
- Mise en rayon
- Boulangerie
- Boucherie
- Charcuterie
- Fromagerie
- Poissonnerie



La galerie actuelle

Que va t'il se passer dans la galerie ?

Les trois enseignes restent inchangées, mais sont déplacées. Elles se retrouvent côte à côte, à gauche de la future entrée. Madame CHEVILLARD, responsable de La maison de la Presse nous dit profiter du déménagement pour changer totalement le mobilier du magasin. Même si la superficie de son espace de vente n'est pas modifiée, la surface est totalement repensée. "Toute la galerie va être modernisée, nous n'allions pas rester à la traîne".

## ÉTAT CIVIL

### MARIAGES

Alice, Sophie TRANCHAND et Julien, Sébastien MISCIOSCIA, le 19 août 2017

### DÉCÈS

Georges, Maurice GOMERT, 28 mai 2017

### À NOTER

#### Recensement militaire

Les jeunes hommes et les jeunes femmes qui atteignent l'âge de 16 ans, doivent se présenter en Mairie dans le mois qui suit, afin de se faire recenser en vue de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD).  
Se munir du livret de famille et de la carte nationale d'identité.

## URBANISME

<u>DOSSIER</u>	<u>DEMANDEUR</u>	<u>DESCRIPTIF</u>
DP	Mme FAURE Elisabeth	Construction d'une véranda
DP	Mme SINGH Isabelle	Installation de panneaux photovoltaïques
DP	M. BONNIN Olivier	Construction d'une piscine
DP	M. MUCCIANTE Patrick	Installation de panneaux photovoltaïques
DP	M. JAGLIN Denis	Modification de façade (bâtiment industriel)

Directeur de la publication : Michel REBUFFET  
Comité de rédaction : Emmanuèle AMIELL - Nelly VISSEYRIAS  
Mairie de Bresson  
11 Grande Rue  
38320 Bresson  
Tél. : 04 76 25 26 61  
Fax : 04 76 25 35 55  
E-mail : [mairie.bresson@wanadoo.fr](mailto:mairie.bresson@wanadoo.fr)  
Site : [www.village-de-bresson.fr](http://www.village-de-bresson.fr)  
Impression : Manufacture d'histoires - Deux ponts  
Tirage : 450 exemplaires en papier recyclé